

Lettre d'oriGIn



Le fait marquant du mois

**Assemblée Générale d'oriGIn
Guadalajara, Mexique
29-30 septembre et 1^{er} octobre 2011**

120 représentants des producteurs d'IG, des autorités nationales et des instituts de recherche de 35 pays se rassembleront à Guadalajara (Mexique) les 29-30 septembre et le 1^{er} octobre, pour la 5^{ème} Assemblée Générale d'oriGIn.

Le 29 septembre, les membres d'oriGIn passeront en revue les principales réalisations de l'Association lors des deux dernières années et se mettront d'accord sur le programme de travail pour les années 2012-2013. Afin de mieux refléter l'importance internationale grandissante et les ressources de l'Association, une révision des statuts d'oriGIn est aussi à l'ordre du jour. Le 30 septembre, une Conférence Internationale discutera des dernières tendances dans le secteur des IG au niveau international, en particulier la gestion efficace des associations nationales d'IG et les récents développements dans la commercialisation des produits d'origine en Amérique du Nord. Dans ce cadre, un événement « IGs pour les consommateurs » sera organisé afin que l'opinion publique puisse prendre conscience de l'importance de protéger et de préserver les produits d'origine, et pour fournir aux consommateurs mexicains les informations clés de l'histoire et sur la qualité de quelques IG connues.

Le 1^{er} octobre, les participants pourront profiter d'une excursion au coeur de l'IG Tequila. L'excursion commencera avec une visite dans les champs de *Agave Tequilana Weber blue*, reconnu par l'UNESCO comme héritage culturel. Les participants verront aussi sa récolte, appelée « Jima », devant la montagne et le volcan Tequila. Ensuite, le groupe ira dans la ville de Tequila où le processus de production leur sera montré par les experts. Enfin, les participants profiteront du mode de vie et de la gaieté des Fiestas mexicaines, à travers la musique, la

danse et la gastronomie locale dans une des anciennes Haciendas.

Le programme complet de l'événement est disponible à : www.origin-gi.com

Affaires Internationales

Au niveau mondial

Accord commercial anti-contrefaçon: Un long processus de ratification

L'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) a été ouvert à la signature le 1^{er} mai (voir la lettre d'oriGIn de juin). Les parties à l'ACTA - l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, le Japon, le Maroc, le Mexique, la Nouvelle Zélande, Singapour, la Suisse, l'Union Européenne et les Etats-Unis – sont censées le signer et le ratifier avant le 1^{er} mai 2013. Cependant, ce processus pourrait prendre du temps. Le 22 juillet, le Congrès mexicain a déjà rejeté la ratification de l'Accord (voir la lettre d'oriGIn de juillet août).

Au niveau européen, la Commission du Commerce International du Parlement Européen a demandé à ses services juridiques d'analyser les différences potentielles entre l'ACTA et la législation de l'UE actuelle. La Commission des Affaires Juridiques du Parlement prépare également une vérification juridique. Lors des négociations de l'Accord, la Commission Européenne a affirmé que l'ACTA serait équivalent à la législation européenne et que celle-ci n'aurait pas besoin d'être amendée afin que l'Accord entre en vigueur. Les Commissions souhaitent s'assurer que cette évaluation est correcte avant d'autoriser la ratification. Ces rapports auront un impact sur les décisions des deux Commissions du Commerce International et des Affaires Juridiques du Parlement Européen concernant la ratification de l'ACTA.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, les experts sont aussi divisés sur la question de savoir si le gouvernement peut ratifier l'ACTA sans la

participation du Congrès au processus. La Nouvelle-Zélande devrait annoncer les prochaines étapes et le calendrier de la ratification à la fin du mois. Elle enverra probablement l'ACTA à la Commission du Commerce, de la Défense et des Affaires Etrangères de la Chambre des Représentants pour qu'elle l'examine avant la ratification. Enfin, le processus de ratification semble être en cours en Suisse et au Japon.

Californie: nouvelles de la bataille sur l'authenticité du "Kona coffee"

Début septembre, la bataille sur l'authenticité du "Kona Coffee" a atteint une étape importante. Safeway, une grande chaîne de supermarchés américains, qui vend notamment un produit appelé "Select's Whole Bean Kona Blend coffee ("Kona Blend")", qui contient seulement 10% de Kona Coffee, a été informée qu'une action collective (class action) sera déposée en Californie sur la base de la législation californienne sur la protection des consommateurs.

Les consommateurs californiens sont attirés par la grosse étiquette "Kona Blend". Cet étiquetage n'indique pas qu'il y a des grains dans le produit qui ne viennent pas de Kona à Hawaï. Alors que les consommateurs ont pensé pendant longtemps que les grains de café venaient de Kona, ils ont appris récemment que seul un petit pourcentage est en réalité « original ». L'omission de Safeway a induit les consommateurs en erreur quant à la composition réelle du produit en question. Aussi, les consommateurs ont payé un prix sensiblement supérieur pour un type de café qui n'a pas les caractéristiques « prétendues » par l'étiquetage. Safeway a maintenant l'opportunité de modifier l'étiquetage en question et de régler l'affaire ou alors une action collective sera déposée fin septembre.

oriGIn et ses membres soutiennent totalement cette initiative et espèrent qu'elle se conclura par une modification de l'étiquetage utilisé par Safeway pour commercialiser le produit en question et par l'indication de la vraie composition du produit.

Brésil: demande d'enregistrement d'une nouvelle IG

Le 23 août, l'Instituto da Propriedad Industrial brésilien (INPI) a reçu la demande d'enregistrement en tant qu'IG des « biscoitos de São Tiago ». Il s'agit de biscuits traditionnels de la ville de São Tiago dans la région Campo das Vertentes in Minas Gerais. La demande a été déposée par l'Associação São-Tiaguense, qui représente 23 producteurs de ce biscuit.

Plus d'information (uniquement en portugais) à : <http://www.inpi.gov.br/noticias/biscoitos-de-sao-tiago-podem-ganhar-indicacao-geografica>

Costa Rica: Enregistrement de la 2nde IG

Le 9 septembre, le "Café de Costa Rica" a été enregistré en tant qu'IG par le Ministère de l'Agriculture du Costa Rica. Il est devenu la seconde IG dans ce pays après "Banano de Costa Rica" (voir la lettre d'oriGIn de Janvier 2011).

Plus d'information (uniquement en espagnol) à : http://noticias.123.cl/noticias/20110803_41cf08aab8a899a5e50fc985d46a382c.htm

Lancement d'une politique publique concernant les Indications Géographiques au Chili

En Septembre 2011, le Ministre Chilien de l'Economie, M. Pablo Longueira, a publié le plan de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INAPI) pour augmenter la compétitivité des produits traditionnels Chiliens de différentes régions du Chili. Il invite les producteurs à protéger la réputation et la qualité de leurs produits à travers différents moyens, dont les Indications Géographiques, les Dénominations d'Origine, les marques collectives et les marques de certification.

Les vestes de Lingua, les bonbons et les bières de Curacaví, les pastèques de Paine, et les olives de Azapa sont parmi les nombreux produits qui pourraient obtenir une protection. Alors que les Dénominations d'Origine ont été utilisées pour les vins, elles n'ont pas été utilisées pour les autres produits, à l'exception de

Pica Lemon, la seule indication géographique du pays.

Le Ministre de l'Economie travaille avec l'Institut du Développement Agricole, l'Office des Politiques et des Etudes Agricoles, le Service de l'Elevage et de l'Agriculture, et le Conseil de la Culture afin d'identifier les produits nationaux qui sont éligibles pour la protection et la promotion. La 2^{de} étape du processus consistera à conseiller les communautés concernées sur la manière de remplir les documents nécessaires pour soumettre une demande de protection à l'INAPI. Le premier objectif est qu'au moins 5 communautés ou associations de producteurs soumettent des demandes pour le 18 septembre 2012.

Plus d'information (uniquement en espagnol) à :
<http://www.economia.gob.cl/2011/09/15/ministro-de-economia-e-inapi-lanzan-plan-para-promover-la-proteccion-de-los-productos-tipicos-chilen.htm>

Affaires Européennes

Politiques européennes

Politiques concernant les IG

Paquet qualité : Papier d'oriGIn sur la gestion des volumes de production

Dans le cadre de la discussion entre le Conseil, la Commission et le Parlement Européen, oriGIn a préparé un papier sur la gestion des volumes de production par les groupes en charge des AOP et IGP. Dans ce papier, oriGIn explique les risques actuels de crise dans le secteur des AOP et IGP, et leurs conséquences principales, notamment les problèmes de qualité, la perte de goûts spécifiques et la fermeture irréversible des sites de production de petites dimensions qui sont souvent les plus traditionnels. oriGIn illustre ce papier avec des exemples de crises et comment les producteurs ont réussi à les régler. Le papier explique également pourquoi les produits avec AOP et IGP demandent la possibilité de gérer la croissance des volumes. L'objectif principal est de permettre aux groupes en charge de la gestion des AOP/IGP qui le souhaitent de prévenir les crises de sous production et de surproduction. C'est aussi un

facteur important de dynamisme, d'investissements matériels et immatériels (recherche et export), d'amélioration qualitative, de croissance et d'ouverture à de nouveaux opérateurs. La gestion permet également d'assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement et n'augmente pas les prix payés par les consommateurs. Elle permet d'attirer dans les zones de production d'AOP/IGP de nouveaux producteurs ou des jeunes agriculteurs qui voient dans cette gestion collective un gage de stabilité.

Le papier d'oriGIn explique en détails sa proposition dans le cadre du paquet qualité : l'introduction dans le paquet qualité de la possibilité pour les groupes en charge de la gestion des produits avec AOP et IGP, qui le souhaitent, de gérer la croissance des volumes de production. Ces mesures ont pour but de prévenir les crises tout en prenant soin de maintenir les produits AOP/IGP dans la logique de la concurrence, de l'ouverture aux nouveaux opérateurs, de l'absence totale d'une création de rente artificielle et de la non augmentation artificielle des prix aux consommateurs. Ces mesures seraient toujours volontaires. Les organismes en charge de la gestion des produits AOP et IGP devront demander aux autorités publiques nationales l'application de ces mesures à leur produit.

oriGIn utilisera ce papier dans ses campagnes de lobby auprès des institutions européennes. Le papier est disponible (exclusivement pour les membres d'oriGIn) à :

http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=38&Itemid=85&lang=fr

Nouvelles des enregistrements d'IG

Approbation de modifications

- "Bresaola della Valtellina" (IGP) Italie – 08/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:231:0001:0002:FR:PDF>
- "Coppa Piacentina" (AOP) Italie – 08/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:231:0003:0004:FR:PDF>

- "Pimiento Asado del Bierzo" (IGP) Espagne – 08/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:231:0005:0006:FR:PDF>

Demande d'enregistrement

- "Chelčicko-Lhenické Ovoce" (IGP) République Tchèque – 14/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:271:0022:0030:FR:PDF>
- "ΦΑΣΟΛΙΑ ΒΑΝΙΛΙΕΣ ΦΕΝΕΟΥ" (FASOLIA VANILIES FENEOU) (IGP) Grèce – 16/09
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:273:0026:0030:FR:PDF>

Demande de modification

- "Langres" (AOP) France – 25/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:247:0011:0019:FR:PDF>
- "Falukorv" (STG) Suède – 27/08
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:251:0006:0010:FR:PDF>